

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATTE**  
**DU 02 MAI 2017 à 19H00**

**Présents :** ABRIC Jean-Philippe, BAZZOLI Maryse, BAZZOLI Yvan, BERNARD Daniel, BUTEZ Marie-Laure, CLAUDEPIERRE Bernard, DEYGAS Marie-Christine, DORLY Dominique, FAVETTO Jean-Pierre, KARA Nathalie, LOUET Isabelle, MARCHAND Gilbert, MIETON Mickaël, PAIN Joseph, PINET Martine, ROUX André, VAYSSIERE Agnès.

**Pouvoirs :** BUISSON Nicole ayant donné pouvoir à ROUX André et PELERIN Gérard ayant donné pouvoir à MARCHAND Gilbert

**Secrétaire de séance :** PAIN Joseph

**ORDRE DU JOUR**

- **2017-033 :** Convention avec le comité de jumelage de Chatte.
- **2017-034 :** Convention de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique » entre l'Académie de Grenoble et la commune de Chatte- Equipement numérique de l'école élémentaire Léa Blain de Chatte.
- **2017-035 :** Marché à procédure adaptée (Art.27 du Décret 2016-360 du 25/03/2016)- Travaux de protection de crues du Merdaret- « Tronçon KL-Rive gauche ».

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, sur proposition du Maire :

- d'**APPROUVER** la signature d'une convention avec le Comité de Jumelage de Chatte reprenant les mêmes dispositions que celle qui avait déjà été signée sous le mandat électoral précédent. Celle-ci est élaborée dans le but de pérenniser les liens qui unissent les populations de Chatte et ses villes jumelles et précise, en effet, le cadre des actions et des activités de chaque partie, ainsi que les modalités de mise en œuvre en découlant. Cette nouvelle convention prendra fin au terme du mandat électoral en cours.
- d'**APPROUVER** la signature d'une convention de partenariat avec l'Académie de Grenoble « Collèges numériques et innovation pédagogique » qui permet de doter les écoles élémentaires, dont les projets sont articulés à ceux des collèges retenus, d'équipements et de ressources pédagogiques numériques. Dans ce cadre l'école élémentaire Léa Blain, dans la continuité du projet avec le collège de Chatte, peut donc bénéficier de la mise en œuvre de projets numériques autant en terme de compétences à développer, que d'équipements numériques , de services et de ressources à définir. Une convention a donc été soumise à la commune de Chatte permettant notamment d'octroyer une subvention de 12 000 euros pour l'équipement mobile de cette école (sur un coût prévisionnel de 24 000 euros pour trois classes).
- d'**ATTRIBUER** le marché à procédure adaptée concernant les travaux d'aménagement contre les crues du Merdaret – « Tronçon KL-Rive gauche» à l'entreprise EIFFAGE Génie Civil classée N°1 eu égard aux critères prix et valeur technique énoncés au règlement de consultation. Le tableau des offres recevables tant sur le plan administratif que technique était le suivant :

**Montant des offres Hors Taxes (HT)**

	<b>NOM ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT HT</b>
	EIFFAGE Génie civil	234 774,00€
	Grpt GIRAUD/TRUCHET	272 564,50€
	CHEVAL	292 808,90€

La séance est levée à 19 heures 30 minutes

Le Maire  
André ROUX